

COMMUNE D'ANNET SUR MARNE
Enquête publique sur le projet de modification
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté N° 2020-059 du 3 août 2020 , le Maire d'Annet-sur-Marne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

A cet effet, Monsieur LINET Marcel a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MELUN comme Commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie d'Annet-sur-Marne, du **2 septembre 2020 au 2 octobre 2020 inclus**, pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 12 h 00).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

- **Mercredi 2 septembre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30,**
- **Samedi 19 septembre 2020 de 9 h à 12 h,**
- **Vendredi 2 octobre 2020 de 14 h 30 à 17 h 30.**

Les pièces du dossier d'enquête comprenant le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme arrêté, le dossier des avis recueillis lors de la consultation des Personnes Publiques Associées (PPA), la décision au cas par cas et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), l'avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), les éléments de réponse aux avis des PPA, de la MRAe et de la CDPENAF, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie d'Annet-sur-Marne, pendant toute la durée de l'enquête, ainsi que les Actes administratifs et mesures de publicité.

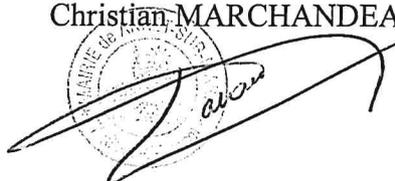
Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la mairie : www.annetsurmarne.com

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h30 à 12h00), ou adressées au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse de la mairie d'Annet-sur-Marne (38 rue Paul Valentin) ou par courriel à l'adresse : modificationplu@annetsurmarne.fr.

L'arrêté du maire est consultable en mairie et affiché sur les panneaux municipaux. Il est en outre publié sur le site internet de la mairie : www.annetsurmarne.com.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Pour Le Maire
Le Premier Adjoint délégué à ,
Christian MARCHANDEAU



The image shows a circular official stamp of the Commune d'Annet-sur-Marne, partially obscured by a large, stylized handwritten signature in black ink.